

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

LE PRÉSIDENT

N° 1017 - JT/FC

Paris, le 23 novembre 2007

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Jury de la Commission nationale consultative des droits de l'homme a distingué, par une "mention spéciale" d'encouragement, le projet que vous avez soumis au Prix des droits de l'homme de la République Française « Liberté-Egalité-Fraternité » pour l'année 2007.

Je tiens à vous en féliciter et vous exprime tous mes encouragements personnels pour la réalisation de votre projet qui illustre votre engagement en faveur des droits de l'homme. Une médaille spéciale vous sera remise dans votre pays par la représentation diplomatique de la France.

Si vous le souhaitez, vous pourrez venir à Paris (à vos frais) pour assister à la cérémonie qui se tiendra le 10 décembre au Ministère des Affaires étrangères (37 quai d'Orsay - 75007 Paris) en présence de la Secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'homme, auquel cas je vous remercie de me le faire savoir au plus tôt.

Avec mes félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Joël THORAVAL

P.J. : 1

M. Michel HOFFMAN
Président de VIVERE
7, avenue d'Yverdon
CH - 1004 LAUSANNE